

Environnement

[Formulaire de déclaration](#)

[Qu'est-ce que la dermatite du baigneur?](#)

[Quels en sont les effets?](#)

[Comment combattre la cercaire?](#)

[Vous avez été infecté par la dermatite? Informez la municipalité!](#)

[Vous pouvez réduire le risque d'infection en...](#)

[Autres choses à savoir...](#)

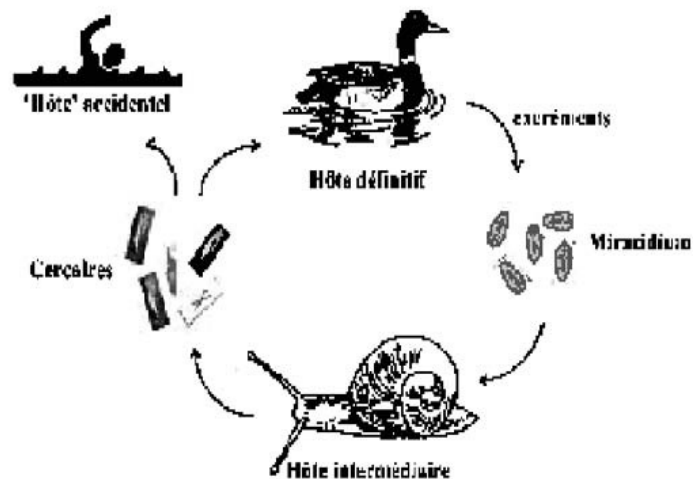
Voici quelques informations concernant la dermatite du baigneur. L'information provient en partie du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Qu'est-ce que la dermatite du baigneur?

La dermatite du baigneur est une affection cutanée causée par un petit organisme invisible à l'oeil nu nommé cercaire. Pour compléter son cycle biologique, celui-ci a besoin de deux hôtes : l'escargot et le canard.

- Le tout débute avec les excréments des oiseaux, qui engendrent l'infection des escargots présents sur les rives.
- À partir des escargots, des cercaires sont libérées et retournent contaminer les oiseaux aquatiques.
- Malheureusement, les cercaires ne font pas la différence entre les oiseaux et les baigneurs. C'est ainsi que les baigneurs se font piquer accidentellement.

Le cycle vital du parasite



Quels en sont les effets?

La dermatite du baigneur provoque des désagréments pour ceux qui en sont atteints :

- Peu de temps après la baignade, de petites plaques rouges apparaissent sur la peau;
- Ces plaques peuvent toucher toutes les parties non couvertes du corps qui ont été en contact avec l'eau;
- Quelques heures plus tard, les plaques rouges se gonflent pour ressembler à des piqûres d'insectes qui peuvent atteindre la taille d'un dix sous;
- Des démangeaisons plus intenses apparaissent ensuite, et peuvent durer plus de dix jours. Elles se résorbent toutefois généralement en une ou deux semaines;
- Chez certains individus, une infection mineure de la peau peut se produire.

Peu importe le degré d'infection, la dermatite ne représente pas un danger important pour la santé.

Comment combattre la cercaire?

Puisqu'il s'agit d'un phénomène naturel, il est impossible de l'éradiquer complètement. Par contre, certaines villes au Québec, au Canada, en Europe et aux États-unis ont entrepris des actions pour en réduire la présence avec certains résultats.

L'une des premières actions simples à faire est d'éviter de nourrir les canards. En effet, afin de limiter la quantité de canards présents sur nos plans d'eau, la Ville rappelle aux citoyens que selon un règlement municipal, il est interdit de nourrir ceux-ci.

La Ville évalue actuellement quelles seront les autres actions à privilégier selon la situation qui prévaut dans le Lac Memphrémagog et en informera la population le temps venu.



[Dépliant : Les bernaches du Canada et les littoraux - Techniques saisonnières pour décourager les bernaches](#)

Vous avez été infecté par la dermatite? Informez la municipalité!

Si vous avez été infecté par la dermatite, veuillez vous procurer le formulaire auprès de la Ville et le remplir afin que la Municipalité puisse tenir un registre des cas d'infections et ainsi mieux cibler les zones à risques et évaluer les actions à prendre pour contrôler la problématique. Ce formulaire est disponible [en cliquant ici](#) ou aux points de services municipaux.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer au 819 843-7106.

Vous pouvez réduire le risque d'infection en...

- Appliquant une épaisse couche d'écran solaire sur la peau.
- Réduisant à quelques minutes le temps que vous passez dans l'eau.
- Rinçant et séchant la peau immédiatement en sortant de l'eau en la frottant vigoureusement avec une serviette. Ensuite, si cela est possible, retirez le maillot et enfiler des vêtements secs.
- Évitant de laisser sécher la peau à l'air libre.

Autres choses à savoir...

- La dermatite du baigneur ne se transmet pas d'une personne à une autre;
- Il n'y a aucun lien entre la dermatite du baigneur et le degré de pollution de l'eau;
- Pour en savoir **PLUS**... communiquez avec le service Info-Santé CLSC de votre région.

Information : 819 843-2572 (Info-Santé CLSC)

Site Internet : www.msss.gouv.qc.ca